

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/01/11

Objet : 11 - Signature d'une convention avec M. Alain ROBERT pour l'Association « La Loure » pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. Alain ROBERT, en sa qualité de président de L'Association « La Loure », de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker »,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec M. Alain ROBERT en sa qualité de président de L'Association « La Loure », 2, rue Saint-Martin 14500 VIRE NORMANDIE, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le dimanche 05 février 2023, de 11h00 à 18h30, pour l'organisation, à 15h30, d'un concert du groupe Joli Gris Jaune, et ce à titre gratuit.

Fait à Vire Normandie, le 20 janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230126-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Affichage : 26/01/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

